

Activités de loisirs en contexte de pandémie COVID-19

NOUVELLES MESURES EN VIGUEUR EN LIEN AVEC LE COUVRE-FEU

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 7 janvier 2021 – À la suite des [annonces gouvernementales](#) du 6 janvier dernier, la Ville de Saint-Hyacinthe présente les différentes mesures mises en place pour la durée du couvre-feu ainsi que les consignes à respecter. Les activités sportives et récréatives doivent désormais se limiter à la bulle familiale. Le bain libre et le patin libre sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

« Pour garder la forme physique et mentale, l'activité physique est primordiale. Saint-Hyacinthe offre plusieurs espaces récréatifs gratuits. J'invite donc tous les citoyens à les découvrir ou les redécouvrir avec leur bulle familiale. C'est en bougeant à l'extérieur que nous passerons à travers cette période », a indiqué le maire Claude Corbeil.

Parc Les Salines

Le parc est ouvert tous les jours de 7 h à 19 h et la capacité d'accueil du site se limite aux places disponibles dans les deux aires de stationnement. L'accès au chalet est fermé, des commodités extérieures et des toilettes temporaires ont été ajoutées sur le site.

La boutique de location est ouverte de 8 h à 18 h et offre, en quantité très limitée, le prêt de tubes pour une durée d'une heure.

Les activités de plein air comme la glissade, le patinage, la marche, le ski de fond et la raquette sont autorisées en bulle familiale seulement. Consultez les conditions quotidiennes au 450 253.5082.

Parc Casimir-Dessaulles

Le sentier glacé du parc Casimir-Dessaulles est accessible de 11 h à 19 h. L'ajout d'éclairage crée une ambiance féérique.

Patinoires de quartier

Les patinoires extérieures sont ouvertes tous les jours jusqu'à 19 h. La pratique du hockey est interdite. Le patin libre doit se limiter à la bulle familiale. Chaque patinoire a une capacité d'accueil limitée et les vestiaires demeurent fermés. Informez-vous auprès de votre [corporation de loisirs de quartier](#) pour les conditions de la glace.

Parcours actifs urbains

Les parcours actifs urbains demeurent accessibles, et ce, même l'hiver. Situés dans les secteurs Sacré-Cœur et Bois-Joli, les trajets de 2,5 km et de 5 km sont d'une durée de 30 à 60 minutes à basse vitesse. Ils sont ponctués de balises directionnelles et de panneaux informationnels aux départs et introduits à même le réseau cyclable existant. Consultez la [page dédiée](#) pour plus d'information.

Les citoyens sont invités à consulter le [site Internet du gouvernement du Québec](#) pour plus d'information sur l'ensemble des consignes.





– 30 –

Source : Direction des communications
450 778.8304